

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 4 novembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VERRERIES D'INDOCHINE

Verreries à bouteilles de Cong-My, près Haïphong

S.A., octobre 1923.
Épisode précédent :
[Société indo-chinoise de verrerie et de produits chimiques.](#)



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VERRERIES D'INDOCHINE

Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de M^e Baudrier, notaire à Paris, le 24 août 1923

Capital social : 5.000.000 francs
divisé en 50.000 actions de 100 francs chacune

Siège social à Haïphong (Tonkin)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : A. Grandval

Un administrateur (à droite) : E. Gué (?)

Paris, le 27 octobre 1923

Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VERRERIES D'INDOCHINE
(*Le Ciment*, octobre 1923)
(*La Journée industrielle*, 2 novembre 1923)

Société anonyme au capital de 5 millions de francs, dont le siège social est 86, boulevard Malesherbes, Paris.

La Société a pour objet toutes opérations se rapportant à la fabrication et à la vente en Indo-Chine en particulier, mais également en Extrême Orient, ou partout où il y aura intérêt à le faire, d'articles ou produits en verre de tout genre et de toute provenance, fabriqués pour elle ou acquis de tiers.

Administrateurs : MM. Alexandre Granval ¹, industriel à Haïphong, actuellement de passage en France où il réside, 30, rue de la Croix-Bosset, à Sèvres (Seine-et-Oise) ; Eugène Dumond ², industriel à Haiphong, actuellement de passage en France où il réside, 13, rue Frédéric, à Saint-Eugène (Alger) ; Émile Gué ³, négociant à Haïphong, actuellement de passage en France, où il réside, cours de la Somme, 318, à Bordeaux (Gironde).

Verreries d'Indo-Chine
(*Le Journal des finances*, 21 décembre 1923)

Suivant des renseignements émanant de la société, elle a passé avec la Société minière du Tonkin* des accords aux termes desquels, pendant une durée de quinze années, elle est assurée de la fourniture du charbon nécessaire à son industrie, aux conditions du client le plus favorisé, sans que le prix puisse être supérieur aux 2/3 du prix du charbon d'importation de qualité égale. Étant donné que la dépense de charbon entre pour 50 % environ dans le prix de revient des bouteilles, ces accords présentent un grand intérêt pour la Société française des verreries d'Indo-Chine.

VERRERIES D'INDOCHINE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 janvier 1924)

L'action Française des Verreries de l'Indo-Chine s'inscrit en ferme orientation à 159 fr. Le conseil d'administration a décidé, dans sa séance du 27 décembre, de s'adjoindre comme administrateurs M. Paul Simoni ⁴, gouverneur honoraire des Colonies, et M. René Daurelle ⁵, commerçant de Hanoï. Il a décidé aussi de transférer le siège social à Haïphong, en exécution de la résolution votée par l'assemblée du 19 octobre dernier. Enfin, le conseil a examiné le programme du développement de l'affaire.

¹ Alexandre Granval : administrateur délégué. Ancien fondé de pouvoir de la Société bordelaise indochinoise. Voir [encadré](#).

² Eugène Dumond (1873-1937) : l'un des pionniers du phosphate au Tonkin. Voir [encadré](#).

³ Mathurin Marie Ernest *Émile* Gué (1874-1947) : futur président de la Société indo-chinoise des graphites. Voir [encadré](#).

⁴ [Paul Simoni](#) (1863-1931) : ancien résident supérieur au Tonkin reconverti dans les affaires.

⁵ René Daurelle, des [Éts éponymes](#).

SOCIETE FRANÇAISE DES VERRERIES D'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 4 janvier 1924)

Les actions de cette société au capital de 5 millions divisé en 50.000 actions de 100 francs viennent d'être introduites en Bourse de Paris. La Société indochinoise de verreries et produits chimiques a passé à la nouvelle société tout son actif, ce qui lui permet une production journalière de 10.000 bouteilles, qu'elle se propose de quadrupler prochainement par l'installation d'un nouveau four de 40 tonnes.

Verreries d'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 janvier 1924)

Cette société, constituée du 27 août 1923, est au capital de 5 millions de francs, en 50.000 actions ; pas de parts bénéficiaires. La société a racheté à la Société indochinoise de verrerie et de produits chimiques tous ses éléments d'actif : terrains, usines et matériel, matières premières et produits fabriqués ou en cours de livraison. Actuellement, l'usine est en état de produire 10.000 bouteilles par jour, mais la société se propose d'intensifier la fabrication.

La construction d'un nouveau four a été décidée, ce qui permettrait de porter, avec le capital actuel, la production journalière à 10.000 bouteilles.

Verreries de l'Indo-Chine
(*Le Journal des finances*, 6 juin 1924)

Un contrat pour la fourniture de 2.000.000 de bouteilles avant la fin de l'année vient d'être conclu avec le gouvernement général de l'Indo-Chine. Le four qui était en réfection a été remis en marche dans le courant de mars .et la production, qui était de 110.000 bouteilles pour la deuxième quinzaine de mars, atteint 172.000 bouteilles pour la première quinzaine de besoins de l'Administration des Douanes et régies pour répondre aux besoins toujours croissants du Tonkin, le conseil d'administration s'est assuré le matériel nécessaire pour donner à l'usine l'extension nécessaire.

L'ingénieur-directeur à Haïphong prend toutes les mesures pour augmenter le rendement des installations existantes. Le bénéfice brut du mois d'avril a été de 13.000 piastres soit en fr. 110.000.

L'action Verreries de l'Indo-Chine cote actuellement 170 francs. Nous l'avons signalée à nos lecteurs, au moment de l'introduction à 135 fr.

Verreries de l'Indochine.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 août 1924)

La production accuse une augmentation croissante et régulière.

Pendant la deuxième quinzaine de mars, 140.000 bouteilles ; avril première quinzaine 130.000 bouteilles ; deuxième quinzaine 152.000 ; première quinzaine de mai 172.000.

Pour le mois d'avril, le bénéfice brut a été de 13.000 piastres, soit 110.000 fr. Le four qui était en réfection a été remis en marche dans le courant de mars. Les besoins de

l'administration des douanes et régies absorbent toute la production et la Société vient de conclure un contrat avec le gouvernement général de l'Indochine pour la fourniture de 2 millions de bouteilles avant la fin de l'année: Le nouvel ingénieur-directeur arrivé depuis peu à Haiphong prend toutes ses dispositions pour donner aux installations existantes une grande extension correspondant aux besoins des Douanes et Régies et aux débouchés qui s'offrent au Tonkin.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VERRERIES D'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-57)

Siège social à Haïphong, 164, boulevard Bonnal.
M. ANTHONY, directeur.

Province Kiên-an
SOCIÉTÉ DES VERRERIES
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-65)

M. ROBERTSON, directeur, Côm-my.
MM. ANGULÉ, employé de verrerie, Côm-my ;
OLMÉDO, employé de verrerie, Côm-my.

Verreries de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
29 juillet 1925)

Les comptes de l'exercice 1924, faisant ressortir un bénéfice net de 113.214 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 26 juin. Ce bénéfice a été employé en partie à l'amortissement des valeurs immobilisées.

Française des Verreries d'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
20 novembre 1925)

Pour 1924, bénéfices nets 113.214 francs, à la réserve légale 522 francs, à l'amortissement sur valeurs mobilières, 103.892, à nouveau 8.800.

La marche effective a été de huit mois et demi. Pendant le mois de septembre dernier, la production a atteint 244 tonnes de verre ; il a été livré 304.000 litres pour les Douanes et régies.

Le bénéfice du mois s'est élevé à 11.500 piastres.

AVIS DE DÉCÈS
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 août 1926)

Monsieur et madame Georges Gauvrit, directeur des Verreries d'Indochine.
Mesdemoiselles Georgette, Janine, Denise, Gauvrit ;
Madame Louis Baud à Nice ;
Monsieur, Madame Louis Baud, leurs enfants à Nice ;
Monsieur, Madame Henri Baud leur fils à Hanoï ;
Monsieur, Madame Faggiani, leurs enfants à Toulon ;
Monsieur, Madame Gillaizau ;
Monsieur et Madame Gauvrit ;
ont le douleur de vous faire part du décès de :
Jean-Louis Gauvrit,
leur fils, frère, petit-fils, neveu, cousin, décédé à Laokay, dans sa 5^e année.
L'arrivée du corps aura lieu à la gare de Haïphong le mercredi 26 août à 17 heures.
Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

Société française des Verreries d'Indochine.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 janvier 1927)

Les comptes de l'exercice 1925 l'ont apparaître un bénéfice net de 474.910 fr., le paiement de l'intérêt statuaire de 8 %, absorbe 302.029 fr.

Le rapport du conseil fournit sur l'exploitation les renseignements suivants :

Usine de Cong-My. — Le fonctionnement de la verrerie de Cong-My a été plus régulier que pendant l'année précédente et la production plus importante. Le tonnage mensuel moyen de fabrication a été de 195 tonnes environ en 1925, contre 177 tonnes un 1924.

Extension de l'usine. — En vue d'augmenter la capacité de production de la verrerie et la qualité des produits, et de réduire les prix de revient, il a été décidé d'équiper les fours avec des machines automatiques Roirant.

Le programme d'extension de l'usine, exposé à l'assemblée générale du 27 juin 1925, devait compter deux séries de travaux. La première série concernait les travaux d'amélioration du four (allongement de deux mètres, création d'un bassin de fusion et d'un bassin d'affinage, agencement de la façade, etc). La seconde série concernait l'installation proprement dite des machines automatiques (air comprimé, vide, moto-ventilateurs, installation électrique, etc.).

En raison des arrêts prolongés qu'allait entraîner l'exécution de ces travaux et des réparations annuelles du four, le conseil a résolu de maintenir le four en marche jusqu'à l'extrême limite de sa résistance, et d'entreprendre à la fois les travaux d'extension et la réfection du four (voûte, bassins, empilages, carnaux, gazogènes, etc).

Ce programme a été entièrement réalisé. Le four comporte actuellement deux bassins, l'un dit de fusion, d'une contenance de 60 tonnes, l'autre dit d'affinage, d'une contenance de 15 tonnes, tonnage suffisant, mais nécessaire, en vue de la production prévue de dix-huit à vingt mille bouteilles par jour. Le four a été rallumé le 7 mai dernier.

Les six machines automatiques Roirant munies des perfectionnements tes plus récents, sont actuellement installées.

Le conseil envisage en outre la construction de deux petits fours à bassin permettant de produire chacun environ 3.000 kilos de verre par jour, soit environ 100.000 bouteilles par mois. L'un d'eux servirait à la fabrication de verre jaune, l'autre à celle de verre entièrement blanc. Les matériaux nécessaires à la construction d'un de ces fours sont déjà sur place.

Extrait de *la Revue financière indochinoise*.

LES BAGARRES DE HAÏPHONG
[POGROM ANTI-CHINOIS]
(*L'Écho annamite*, 31 août 1927)

De *France-Indochine*.

[...] Le mouvement s'étend aux environs. À Vat-cach Thuong, plusieurs Annamites ont essayé d'attaquer le caï et plusieurs employés chinois de la Verrerie. Le directeur de cette usine a tiré plusieurs coups de fusil, blessant plusieurs indigènes et mettant en fuite les autres. [...]

Haïphong
Liste des 149 électeurs consulaires français
ANNÉE 1928

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1928, pp. 881)

N°	Noms et prénoms	Maison de commerce ou d'industrie
		1° — HAÏPHONG
8	Barondeau (Georges)	Verrerie de Cong My

Société française des Verreries d'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 novembre 1928)

Cette société a tenu le 27 oct. dernier, sous la présidence de M. Gué, une assemblée générale extraordinaire qui a voté les deux résolutions suivantes :

I. — L'assemblée autorise le conseil d'administration à porter le capital de la société de cinq millions de francs à dix millions de francs, en une ou plusieurs fois, par la création d'actions nouvelles de cent francs, en représentation d'apports en nature ou contre espèces et ce aux époques, dans la proportion et aux conditions qu'il jugera convenables, le montant de chaque émission ne pouvant toutefois être inférieur à la somme d'un million de francs.

II. — L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déterminer les conditions d'émission des nouvelles actions (sauf le taux d'émission ci-avant fixé), l'attribution d'un droit de préférence aux anciens actionnaires, s'il y échet, les époques de libération des actions à souscrire ainsi que la date à partir de laquelle les actions participeront aux bénéfices. Il pourra notamment créer des actions de priorité, déterminer les droits d'antériorité des dites actions, soit sur les bénéfices, soit sur l'actif, soit sur les deux, les droits de vote dans les assemblées générales et tous autres avantages éventuels.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 janvier 1929)

Les Verreries de l'Indochine, dont les actions de 100 fr. étaient tombées à 63 fr., viennent de faire un prodigieux saut de carpe : elles sont demandées à 100 fr. et il n'y a pas de vendeurs à moins de 120 fr. ; on parle couramment du cours de 200 fr. comme prochain (N.D.L.R. n y a, en effet, beaucoup de demandes, à la suite du contrat avec la douane, mais jusqu'ici, aucun actionnaire ne veut vendre (15 janvier).

Que s'est-il passé ? Nos lecteurs savent que cette entreprise végète, de même que sa sœur du groupe Homberg, les Verreries d'Extrême-Orient, avec cette différence toutefois, et elle est essentielle, que les Verreries d'Indochine sont au capital de 5 millions alors que les Verreries d'Extrême-Orient ont un capital de 15 millions.

Le marché indochinois n'offre pas, on le sait, un débouché suffisant pour ces deux entreprises et l'accès des marchés voisins est très délicat. De plus, la technique de ces verreries fut, pendant longtemps, assez défectueuse et elles fournissaient surtout des produits de qualité inférieure ou simplement passable⁶.

L'Administration est souvent la providence de nos firmes indochinoises dont certaines n'arrivent à boucler que grâce à ses commandes et, pour nos verreries, elle constitue l'unique planche de salut.

La direction des douanes a, en effet, besoin de quantités formidables de bouteilles pour sa régie des alcools. Il y a plusieurs années, les Verreries de l'Indochine devaient obtenir un contrat pour 20 millions de bouteilles à 10 cents pièce, soit 2 millions de piastres, mais [la prolongation du séjour en France de M. Kircher \[le directeur des douanes\]](#) avait retardé la signature du contrat ? Ce contrat fut enfin signé aux environs du 25 novembre, pour 14 millions de bouteilles seulement, mais à un prix sans doute supérieur à celui primitivement envisagé ?

De leur côté, les Verreries d'Extrême-Orient obtinrent une commande de 1.200.000 bouteilles, chiffre raisonnable si l'on considère que cette société se créa longtemps après les Verreries d'Indochine, qui ont un droit incontestable de priorité. Il paraît que le groupe Homberg espérait voir la commande partagée en deux, mais c'eût été abusif, car, si l'on avait besoin de la verrerie de Côm-My lorsqu'elle s'est créée, on se fût fort bien passé des Verreries d'Extrême-Orient dont l'objet était plus financier que d'intérêt général.

Cette commande de 14 millions de bouteilles, livrables sur une période de cinq ans, assurera aux Verreries d'Indochine pendant ces cinq années un bénéfice annuel d'au moins 1.500.000 fr., ce qui est joli, même avec l'augmentation de capital projetée, qui absorbera les trois millions que le groupe a dû avancer à la société.

Après cela, on ne peut plus s'étonner de la hausse des actions, qui avait été précédée d'un ramassage discret, à moins de 70 francs, des 200 ou 300 actions qui traînaient sur le marché.

Verreries d'Indochine
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 mai 1929)

Siège social à Haïphong, au capital de 5.000.100 fr., émet 50.010 actions nouvelles de 100 fr. dont 3.500 dirigeantes nominatives, et 46.700 grégaires, à introduire éventuellement en Bourse.

Notre carnet financier

⁶ N.D.L.R. — Les deux usines ont, depuis, considérablement amélioré leur outillage et la qualité de leurs produits. Le marché indochinois est susceptible de s'étendre et les Verreries d'E.-O. ont en fait reçu d'importantes commandes de Hongkong et de Singapour.

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mai 1929)

Société française des verreries d'Indochine. — Le personnel spécialiste a remis la verrerie en route la 27 mars dernier.

Pendant la première quinzaine d'avril, la fabrication a atteint 124.000 kg de verre marchand, soit : 164.000 litres et pendant la deuxième quinzaine 154.000 kg, soit 200.000 litres.

La moyenne de production quotidienne est en constante progression.

La pleine production sera atteinte ce mois-ci.

Malgré les dépenses de remise en route et les déchets entraînés par la formation du personnel indigène, la société a réalisé en avril, après amortissement de tous les frais généraux quelconques et constitution de réserves pour la casse, le transport et les grosses réparations, un bénéfice net de \$ 3.000.

Les résultats du mois de mai s'annoncent comme intéressants.

Ils seront câblés dans les premiers jours du mois de juin. (Communiqué.)

TONKIN
LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
Les autos
(Les Annales coloniales, 27 mai 1929)

Une collision s'est produite route du Lach-Tray entre l'automobile conduite par M. Guégan, des Verreries de l'Indochine, et un pousse-pousse, dans lequel se trouvait M. Rozé, conseiller à la Cour.

M. Rozé a été projeté hors du véhicule et gravement blessé au visage. Après avoir reçu des soins du docteur Fesquet, M. Rozé s'est arrêté chez un ami. Sans être très grave, l'état du blessé va demander des soins sérieux et un long repos.

Une intervention chirurgicale a dû être du reste, effectuée pour extraire quelques débris de cartilage du nez de la victime.

Verreries de l'Indochine
(Le Journal des finances, 2 août 1929)

Dans le courant du mois de juillet, les Verreries de l'Indochine ont procédé à la réorganisation de leur situation financière, autorisée par l'assemblée du 1^{er} juin dernier. Le capital de 5 millions a été réduit à 2.500.000 francs, puis reporté à 7.500.000 fr., par la création de 50.000 actions émises à 105 fr. Dans cette double opération, la société espère trouver les ressources susceptibles de la débarrasser définitivement des complications avec lesquelles elle s'est trouvée aux prises depuis sa création.

Constituée en 1923, au capital de 2.500.000 fr. pour reprendre la suite de la Société indochinoise de verrerie et de produits chimiques, elle doublait, quelques mois plus tard, son fonds social pour développer l'usine de Cong-My, extension prévue lors de la constitution de l'affaire.

Cette usine avait appartenu à la Société de recherches [minières] et d'études industrielles qui en avait consenti la location avec promesse de vente à la Société indochinoise de verrerie et de produits chimiques. Cette dernière, pour 800.000 fr., céda ses droits aux Verreries de l'Indochine qui acquièrent définitivement, en 1923-1924, moyennant 2.250.000 francs, la propriété de Cong-My portant sur l'usine proprement dite, les constructions, le matériel, le mobilier et les outillages. En outre, la nouvelle

société reprit les marchandises fabriquées, les matières premières et les matériels divers de la Société Indochinoise de Verrerie et de Produits Chimiques pour un prix global de 750.000 fr.

Dès la prise de possession par les Verreries de l'Indochine, le four à bassin de Cong-My, qui avait subi des réparations en juin 1923, présenta des points faibles.

A ce premier déboire succéda une opération malheureuse : la société, pour ne pas s'exposer à de plus graves mécomptes, décida de rétrocéder ses machines automatiques de fabrication anglaise et américaine et s'assura la licence exclusive d'une nouvelle machine française apte à lui donner toutes satisfactions.

Malgré ces difficultés, la société parvint à obtenir une production satisfaisante grâce surtout à la clientèle importante de la Direction des Douanes et Régies de l'Indochine. En 1924, pour le premier exercice d'une durée de huit mois, les résultats d'exploitation bruts atteignirent 935.386 fr., laissant un solde bénéficiaire de 113.214 fr. affecté intégralement à l'amortissement général. L'année suivante, les bénéfices bruts de 1.693.477 fr. laissèrent un bénéfice net de 481.233 fr. La société, dont la situation financière était bien équilibrée, le disponible étant à lui seul supérieur aux exigibilités, répartit un dividende de 8 francs à chacune des 50.000 actions de 100 francs.

Au cours de 1926 fut entreprise la mise au point des machines automatiques pour obtenir la perfection exigée par la clientèle. Le nouveau procédé de fabrication exigea de plus fortes quantités de charbon, alors que la forte diminution de la production révéla la difficulté d'adaptation de la main-d'œuvre. D'autre part, les commandes de l'Administration des Douanes et Régies furent en notable diminution sur les ordres de l'année précédente. Enfin, la société, comme toutes les affaires indochinoises, connut les grosses fluctuations de la piastre, conséquence du redressement progressif du franc qui se traduisit par la diminution des bénéfices sur le change et la nécessité d'amortissements exceptionnels. L'exercice laissa une perte de 552.017 francs, ramenée à 369.212 francs par application du report de l'année précédente.

Période de réadaptation aux nouvelles conditions économiques et monétaires, l'année 1927 devait se ressentir également des discordes politiques sanglantes qui n'ont cessé de diviser la Chine. En outre, le fonctionnement de Cong-My fut entravé d'une part par une nouvelle et notable diminution des ordres de l'Administration des Douanes et Régies de l'Indochine, d'autre part, par les derniers travaux d'installation des machines automatiques. Enfin, un incendie arrêta pendant trois mois la fabrication.

Pour rétablir sa situation financière, la société a consommé le sacrifice qu'elle s'est vu dans la nécessité d'exiger de ses actionnaires de la moitié de leurs capitaux, afin d'alléger les bilans futurs. L'amputation est sévère, mais elle était indispensable pour assurer à la société les capitaux nécessaires à l'assainissement complet de ses finances, en même temps que les ressources exigées par les développements de la production de Cong-My. La fabrication, en constante progression cette année, doit satisfaire une commande de l'Administration des Douanes et Régies de l'Indochine de 14 millions de bouteilles à fournir en quatre ans. En avril dernier, la société, après amortissement des frais généraux et constitution de réserves diverses, a réalisé un bénéfice de 8.000 piastres.

S'il est un reproche que l'on peut adresser à la société, c'est d'avoir mis à profit une impérieuse nécessité pour créer des actions à vote plural. Avec les 7.500 actions nouvelles laissées à sa disposition et les 2.500 actions à vote décuple, des actions ordinaires, le conseil fera échec aux 65.000 actions restantes. Or, on ne distingue pas bien quel danger peut menacer l'affaire. A moins que, par la création d'actions à vote plural, il n'ait voulu affirmer, de la façon la plus expressive à ses yeux, sa confiance dans l'avenir de l'affaire.

Verreries de l'Indochine
(*Le Temps*, 13 octobre 1929)

Les comptes de cette société pour l'exercice 1928 font apparaître un nouveau déficit de 299.986 francs, qui porte à 2.581.726 francs le solde débiteur total. Rappelons à ce sujet qu'une assemblée extraordinaire, tenue le 1^{er} juin dernier, a décidé de réduire le capital de 5 millions à 2.500.000 francs, ce qui permettra d'amortir la plus grande partie de ce déficit.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VERRERIES D'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 7.500.000 FRANCS
DIVISÉ EN 75.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

*Statuts déposés en l'Etude de M^e BAUDRIER,
Notaire à Paris*

Siège Social à HAIPHONG (Tonkin)

Action de Cent Francs

AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o **057.276**

DROIT DE TIMBRE ACQUITTÉ PAR ABBONNEMENT
AVIS D'AUTORISATION INSÉRÉ
AU JOURNAL OFFICIEL DE L'INDOCHINE
DU 6 NOVEMBRE 1929

Un Administrateur,

A. Granval

Un Administrateur,

[Signature]



S.F.V.I.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VERRERIES D'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME

AU CAPITAL DE 7.500.000 FRANCS

DIVISÉ EN 75.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

*Statuts déposés en l'Etude de M^e BAUDRIER,
Notaire à Paris*

Siège Social à HAIPHONG (Tonkin)

Action de Cent Francs

AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N^o 006,823

DROIT DE TIMBRE ACQUITTÉ PAR ABONNEMENT
AVIS D'AUTORISATION INSÉRÉ
AU JOURNAL OFFICIEL DE L'INDOCHINE
DU 4 SEPTEMBRE 1929

Un Administrateur.

Un Administrateur.



S.F.V.I.

Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES VERRERIES D'INDOCHINE
Société anonyme au capital de 7.500.000 francs
divisé en 75.000 actions de 100 francs chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Baudrier, notaire à Paris

Siège social à Haïphong (Tonkin)

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *J.O.* de l'Indochine du 6 novembre 1929

Un administrateur (à gauche) : A. Grandval

Un administrateur (à droite) : E. Gué (?)

P. Forveille, imprimeur de titres, Paris-Rodez

Les débits d'alcools indigènes au Tonkin
par HENRI TIRARD.

(*Le Merle mandarin*, 8 novembre 1929)

[...] C'est net, catégorique. Le jugement du gouverneur général Pasquier contre la bouteille de un litre, découverte par M. Kircher pour favoriser la société des Verreries d'Indochine, sise à Cuoug-My, est sévère. « La mesure prise est incontestablement onéreuse pour les finances de la Colonie ».

Alors, M. le gouverneur général Pasquier, qu'attendez-vous pour proposer au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine la résiliation du marché passé l'an dernier, après avis favorable du Conseil de gouvernement, par M. Kircher, revenu tout exprès en Indochine pour cette affaire et celle des Salines de Cana ? [...]

Fredaine

(*Le Merle mandarin*, 1^{er} décembre 1929)

L'Indochine est en passe de devenir un pays essentiellement mélomane. Les coups d'accordéon, dont les échos plaintifs parviennent jusqu'à la mère-patrie, se suivent à une cadence endiablée. La « Société française des verreries de l'Indochine » descend de l'estrade après avoir réduit son capital de 5 à 2 1/2 millions et reporté à 7 1/2 millions.

Sont inscrites au programme la « Cotonnière de Saigon » « Hévées de la Souchère », « Agricole du Kontum », etc. Voici que Madagascar est à son tour atteinte par la contagion.

Mais pourquoi diable tant de capitaux français, représentant souvent le fruit d'une patiente économie, sont-ils allés se fourvoyer dans ces bals musette ?

VERRERIES D'INDOCHINE

(*Le Journal des finances*, 27 décembre 1929)

Par suite de la réduction du capital de 5.000.000 à 2.500.000 francs, votée par l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 1929, il est actuellement procédé à l'échange des 50.000 actions anciennes de 100 francs contre 25.000 actions de même valeur nominale (titres vert foncé, cadre bistre foncé), coupon n° 3 attaché.

L'opération s'effectue, à raison d'une action nouvelle contre deux anciennes.

A partir du 30 décembre 1929, les 25.000 actions n° 1 à 25000, provenant de l'échange des 50.000 actions anciennes, seront inscrites à la deuxième partie de la Cote aux lieu et place de ces dernières.

Sté des Verreries de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1930)

Perte : 484.511 fr. s'ajoutant aux pertes précéd.

Les Annales coloniales, 15 janvier 1932

VERRERIES D'INDOCHINE. — Les actions ont cessé de figurer à la Cote le 15 janvier.

Exercice 1932

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
des
VERRERIES D'INDOCHINE

RAPPORT
du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire
(Projet)

[Coll. Olivier Galand](#)

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 31 des statuts, pour vous soumettre les comptes de l'exercice 1932 et vous prier de délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

SITUATION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE

Ainsi que nous vous en avons informés lors de l'examen des comptes de l'exercice 1931, votre société, qui avait un marché avec l'Administration de la Colonie pour une fourniture très importante de bouteilles, s'est trouvée aux prises avec les plus graves difficultés à la suite de la volonté exprimée par l'Administration de voir cesser la fabrication de ces bouteilles. Aucun accord n'avant pu intervenir sur les conditions de la résiliation, nous nous sommes trouvés dans l'obligation de remettre en état le four et toute votre usine et de reprendre la fabrication alors que tout le monde savait, nous les premiers, que les bouteilles que nous allions fabriquer resteraient sans emploi ; nous n'avions pourtant pas d'autre moyen que celui de fabriquer et livrer pour amener l'Administration à se montrer simplement équitable dans la détermination des

dommages-intérêts qui devaient nous être normalement accordés en contrepartie de la résiliation du solde du marché du 17 novembre 1928.

C'est dans ces circonstances-de fait qu'un accord est intervenu, le 23 mars 1932, alors que nous fabriquons de nouveau depuis trois mois et après que nous anions fait des réparations très importantes en vue de cette fabrication qui devait rester sans lendemain. L'indemnité de \$ 140.000,00 (francs 1.400.000,00) que nous avons touché a été très insuffisante ; elle ne nous a même pas permis de régler les dépenses que nous avons engagées pour la continuation du marché et qu'une expertise contradictoire faite le 29 décembre 1931 avait, dès cette époque, estimées à fr. 1.735.578,10, sans compter les frais de main-d'œuvre et le coût des matières qui devaient être employées pour une fabrication qui nous est restée pour compte lors de l'arrêt de l'usine, le 15 avril 1932.

Nous devons toutefois ajouter qu'en raison de certains projets, que nous avons en vue, nous avons pu, à la suite de la résiliation, racheter un très grand nombre de bouteilles, plus de 8.000.000, que les circonstances et sans doute nos projets ont conduit l'Administration à nous céder à bas prix.

Les conséquences financières que la cessation de nos fournitures à l'Administration a eues pour nous ne pourront être exactement chiffrées que lorsque nous aurons pu tirer parti de cette très considérable quantité de bouteilles. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

Nous en tenant au seul point de vue de la situation industrielle et commerciale de voire société, nous devons vous informer que la fabrication des alcools indigènes devant redevenir libre à partir du 15 juillet 1933, les débouchés que nous avons plus essentiellement à satisfaire, grâce à des marchés passés avec l'Administration de la Colonie, se trouvent disparaître. Cette situation sans précédent pour nous survient au moment précis où toutes les affaires sont durement atteintes par la crise, plus particulièrement en Extrême-Orient du fait de la dépréciation de l'argent, des troubles politiques en Chine et de la mévente des matières premières.

Au surplus, la vente des bouteilles devient de plus en plus difficile, maintenant surtout que l'Administration n'en achète plus, en raison de la concurrence des bouteilles d'occasion provenant de l'importation continuelle de vins, liqueurs, eaux minérales et autres liquides.

L'examen approfondi de la situation nous a montré que nous devions non seulement changer de programme de fabrication, mais même réduire nos moyens de production afin de les mettre à la portée des débouchés actuels, bien inférieurs à ceux d'il y a trois ans.

C'est avec cet objectif que nous avons fait divers essais, en fabrications nouvelles ; les résultats que nous avons atteints nous ont permis d'arrêter un programme dont l'exécution devrait nous placer dans de bonnes conditions pour résister aux difficultés générales actuelles et nous laisser même quelques profits.

SITUATION FINANCIÈRE

Ayant, en définitive, touché une indemnité notoirement insuffisante et dont une partie a été transformée en bouteilles, ce n'est que lorsque nous aurons vendu celles-ci que nous pourrons exactement établir notre situation. Au bilan que nous soumettons à vos délibérations, ces bouteilles ont été comptées au prix exceptionnellement bas qui nous a été consenti en raison des circonstances.

Nous en tenant à nos comptes, nous voyons qu'en face

des disponibilités fr.	13.726,20
------------------------	-----------

réalisables	752.850,90
approvisionnements	312.177,65
	<u>1.078.754,75</u>
les exigibilités s'élèvent à	4.017.708,75

Cette situation est très préoccupante : nous aurons à la revoir de plus près après que certains projets, qui sont en cours de préparation, auront pris un peu plus de consistance.

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 1932

Par mesure de clarté, nous avons réparti les profits et pertes de l'exercice écoulé entre quatre classifications : 1° pertes reportées précédemment ; 2° profits et pertes imputables à la résiliation du marché du 17 novembre 1928 ; 3° pertes ultérieures à l'arrêt de votre usine ; 4° études et essais en vue de fixer un programme de nouvelles fabrications.

Il convient d'observer que cette classification est quelque peu théorique ; en effet, elle n'est pas complète puisqu'elle ne porte que sur les comptes de l'exercice 1932 et que les réactions de l'annulation du marché du 17 novembre 1928 apparaîtront au surplus longtemps dans la vie de votre société, en bien et en mal ; d'autre part, les dépenses et frais de toutes sortes que nous avons inscrits sous l'avant-dernière rubrique auraient dû être tout naturellement absorbés et compensés par la fabrication si le marché en question n'avait pas été résilié.

Pour les seules opérations de l'exercices 1932 et sous les réserves ci-dessus, le compte des profits et pertes se présente comme suit :

1° — Pertes reportées des exercices précédents		1.056.328,64
2° — Pertes imputables à la résiliation		2.235.786,68
3° — Pertes postérieures à la résiliation		618.559,10
4° — Études et essais de fabrications nouvelles		124.746,80
De ce montant s'élevant à		4.035.420,92
il convient de déduire :		
Indemnité de résiliation du marché du 17 novembre 1928 avec l'Administration de la Colonie :	1.400.000	
Profits divers :	95.317,70	1.495.317,70
Nous vous proposons de reporter à nouveau le solde débiteur, soit		<u>2.540.103,22</u>

Ces chiffres montrent avec une fâcheuse éloquence que l'indemnité que nous avons touchée n'a réparé que partiellement le tort immédiat que nous a causé la résiliation, sans parler des conséquences déplorables qu'elle a eues pour nous en nous privant d'une longue période de travail. Ce n'est qu'en tirant un très bon parti des bouteilles

que nous avons rachetées que nous pourrions effacer cette perte : nous faisons tous les efforts dans ce sens.

Dans le rapport que nous vous faisons à l'occasion des comptes de, l'exercice 1931 nous vous signalions que nous aurions à vous faire des propositions ayant pour objet une estimation plus exacte des postes de votre actif, compte tenu de la dépréciation que toutes les affaires ne peuvent éviter de subir en raison de la crise. Nous restons dans ces intentions sur lesquelles nous ne pourrions revenir que lorsque nous serons fixés sur le parti que nous pourrions tirer des 8.000.000 de bouteilles qui constituent, à l'heure actuelle, l'élément essentiel de l'actif réalisable et, aussi, que nous aurons déterminé l'importance du matériel qui nous restera nécessaire pour l'exécution de notre nouveau programme de fabrications.

Les chiffres du bilan que nous soumettons, à votre examen sont ceux qui découlent de la comptabilité, compte non encore tenu de ces éléments de dépréciation.

AUTORISATIONS

Il y a lieu de donner aux membres du conseil, à des fins éventuelles, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Il vous sera rendu compte, conformément à cette disposition, au cours de la séance, des applications de pareilles autorisations faites en 1932.

Vous aurez enfin à désigner les commissaires des comptes pour l'exercice en cours et à fixer leur rémunération.

Le conseil d'administration

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1932 (fr.)

ACTIF		
Disponible		13.726,20
Réalisable		752.850,90
Approvisionnements		312.177,65
Immobilisations		6.749.202 21
Portefeuilles		165.000,00
Dépenses amortissables		1.808.363,96
Profits et pertes .		
Report antérieur :	1.056.328,64	
Perte de l'exercice :	1.483.774,58	2.540.103,22
		<u>12.311.514.14</u>
PASSIF		
Capital		7.500.000,00
Créanciers		4.017.708,75
• Amortissements		
sur immobilisations :	259.841,36	

sur dépenses amortissables : 537.955,60	797.796,96
Réserve légale	26.008,43
	<u>12.311.514,14</u>

COMPTE D'EXPLOITATION (fr.)

DÉBIT		
1° Pertes reportées le 31 décembre 1931		1.056.328 64
2° Pertes imputables à la résiliation :		
Dépenses de remise en état de l'usine pour une fabrication qui a dû être abandonnée :	444.179,90	
Main-d'œuvre, matières, etc. pour les bouteilles qui nous sont restées pour comptes :	872.648,20	
Autres pertes, indemnités de licenciement et rapatriement du personnel, résiliations de commandes, frais généraux, annulations diverses, etc. :	918.958,28	2.235.786,38
3° Pertes postérieures à la résiliation :		
Frais généraux :	340.376,40	
Intérêts et escomptes :	267-468,80	
Taxes et Impôts :	6.387,80	
Matériel et mobilier :	4.326,10	618.559,10
4° Études et essais de fabrications nouvelles		124.746,80
		<u>4.035.420,92</u>
CRÉDIT		
Indemnité de résiliation du marché du 17 novembre 1928 avec l'Administration de la Colonie		1.400.000,00
Profits divers		95.317,70
Perte à reporter		2.540.103,22
		<u>4.035.420,92</u>

1933 : tentative d'imposer la bouteille de verre pour la commercialisation du nuoc-mam
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Nuoc-mam_authentiques.pdf

Hanoi
 AU PALAIS
 Cour d'appel (Chambre civile et commerciale)
 Audience du vendredi 13 octobre 1933
 (L'Avenir du Tonkin, 13 octobre 1933)

Morché, président.

.....
Société française des Verreries d'Indochine contre Vigier-Latour. — Un jugement du tribunal civil de Haïphong en date du 18 mars 1932 avait alloué à M^e Vigier-Latour, huissier à Haïphong, à titre d'honoraires, une somme de 503 p. 76 pour avoir reçu un chèque de la Société des Verreries et l'avoir remis à la personne à laquelle était due la somme qu'il représentait.

La Société des Verreries interjetait appel de ce jugement, offrant une somme de 2 fr. 50, tarif dû, selon elle, pour cette simple opération de transmission.

La Cour a infirmé et mis à néant le jugement entrepris, donné acte à la Société des Verreries de son offre de paiement de 2 fr. 50, condamne Vigier-Latour aux dépens.

H. de M.

Malhonnêtes ou imbéciles
(*Chantecler*, 21 juin 1934)

Sous ce titre, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est parfaitement clair, la *Dépêche de Saïgon*, sous la signature de M. Lachevrotière, publie un extrait du compte rendu déjà donné des séances de la Commission permanente du Grand Conseil, spécialement relatif à une affaire de bouteilles vides, qui fit déjà grand bruit l'année dernière.

Nous croyons intéressant de le reproduire, avant de le commenter :

Les verreries

« M. le président Lambert.— Messieurs, personne ne demande plus la parole ? Passons au chapitre 60. — Régie des alcools.

M. de Lachevrotière. — Je vois à l'article 2 :

« Dépenses accessoires » un crédit de 135.000 \$ 00 qui a été prévu et on a dépensé 529.65000, soit un dépassement de 394.650.

« On nous explique : « Un crédit de 364.154 \$ 00 doit être inscrit sur cet article pour balancer le compte des bouteilles ».

« M. Eutrope. — Oui, nous avons été obligés de payer cette somme aux sociétés de verreries du Tonkin en raison des contrats passés ; il a fallu prendre livraison des bouteilles commandées.

« M^e Mathieu. — Il est malheureux, alors qu'on savait que le monopole prendrait fin à une époque prévue, qu'on ait commandé inconsidérément tant de bouteilles. Ne pourrait-on pas tirer parti de ces bouteilles ?

« M. Eutrope. — Elles sont inutilisables. La plupart sont dévitrifiées.

« M. de Lachevrotière. — Messieurs, je trouve admirable l'empressement que l'Administration a mis en la circonstance à payer les deux sociétés de verreries. Cela est d'autant plus admirable que, pour d'autres, plus petits, moins puissants, moins bien en cour, on n'hésite pas à répondre : « Messieurs, nous ne disposons d'aucun crédit : Veuillez attendre ». Là, il n'y avait point de crédits disponibles, mais on s'empresse de payer et aujourd'hui, on nous demande de régulariser.

« Ceci, Messieurs, a compensé la mauvaise volonté du Grand Conseil, qui a eu le mauvais goût de refuser le contrôle du nuoc-mam et n'a pas apprécié à sa valeur les qualités du bouchage Herméticos ».

[Accusation contre les seules [Verreries d'Extrême-Orient](#)]

Nous avons déjà dit, à cette époque, que cette affaire de bouteilles intéressait seulement la Société des Verreries d'Extrême-Orient, sise à Haïphong, digue Cua Cam, et non pas la Société des Verreries de l'Indochine, dont M. Granval, qui proposa le système de bouchage Herméticos, est l'administrateur délégué. Ceci dit très simplement

pour rétablir la vérité des faits et sans que M. Granval ait eu à nous demander cette rectification, qui nous a paru nécessaire pour faire cesser toute confusion.

.....

(Les Annales coloniales, 16 août 1934)

sans intérêt : réponse à une rumeur concernant des achats de bouteilles par l'adm. :
Je souligne que M. Henri Tirard affirme qu'aucune somme ne fut payée aux deux verreries du Tonkin au cours de l'année 1933

HORS COTE NON COTÉ
COURS A PARIS

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 28 mars 1936)

Verreries d'Indochine

AVIS DE DÉCÈS

(L'Avenir du Tonkin, 25 août 1936)

Monsieur et madame Georges Gauvrit, directeur des Verreries d'Indochine ;
Mesdemoiselles Georgette, Janine, Denise, Gauvrit ;
Madame Louis Baud à Nice ;
Monsieur, madame Louis Baud, leurs enfants à Nice ;
Monsieur, madame Henri Baud leur fils à Hanoi ;
Monsieur, madame Faggiani, leurs enfants à Toulon ;
Monsieur, madame Gillaizau ;
Monsieur et madame Gauvrit ;
ont le douleur de vous faire part dû décès de :
M. Jean-Louis Gauvrit,
leur fils, frère petit-fils, neveu, cousin, décédé à Laokay, dans sa 5^e année.
L'arrivée du corps aura lieu à la gare de Haïphong le mercredi 26 août à 17 heures.
Le présent avis tiendra lieu de faire-part.

LA MORT FAUCHE IMPITOYABLEMENT
DANS LES RANGS DES ENFANTS
(L'Avenir du Tonkin, 26 août 1936, p. 2, col. 2)

Deux charmants bambins passaient quelques jours de vacances à la montagne, l'un à Chapa, l'autre au mont Bavi, quand sournoisement la mort les approcha et en fit sa proie.

C'est Jean-Louis Gauvrit, enfant d'une famille haïphonnoise grandement estimée, M. le directeur des Verreries d'Indochine et M^{me} Georges Gauvrit, alliée à une autre famille tout aussi estimée, la famille Baud, qu'on descend précipitamment de Chapa sur Laokay où il meurt lundi matin à 8 h., des suites d'une piqûre de serpent, dit on, nous ne l'affirmons pas : il n'a que 5 ans.

.....

AEC 1937 : 0.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAIPHONG (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
Année 1940

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 503)

1. — VILLE DE HAÏPHONG

41 Gauvrit Georges Directeur de la Sté des Verreries

[Les audiences du Gouverneur Général](#)
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 4 octobre 1942)

HANOÏ, 3 Octobre. — L'Amiral Decoux a reçu ... M. Gauvrit, directeur de la Société des Verreries de l'Indochine.... (OFI).

AEC 1951 : 0.
